

# VOUS ENVISAGEZ D'UTILISER UN OUTIL NUMÉRIQUE

Blog, Site internet, Outil collaboratif, de communication, Ressource en ligne, Application...

## ADOPTÉZ LES BONS REFLEXES

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) encadre la récolte et les traitements des données personnelles

**1**

### VÉRIFIEZ

- Si l'outil récupère, traite, utilise des données personnelles (nom, sexe, âge, photo, audio, vidéo, création...)
- Dans le cas contraire, il n'y a pas de restriction à utiliser cet outil.

**2**

### CONSULTEZ

votre IEN via le Conseiller numérique pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un outil interdit. S'il l'est, trouvez une autre solution conforme au RGPD.

**3**

### INFORMEZ

- le directeur ou la directrice qui devra inscrire cet outil sur le registre de traitement des données de l'école.
- les représentants légaux (finalités du traitement des données et de périmètre).

**4**

### RECUEILLEZ ET CONSERVEZ

- les autorisations selon l'usage :
- de droit à l'image (photo/vidéo)
- d'enregistrement audio (chant/poésie...)
- de mise en ligne de productions d'élèves

**5**

### EFFACEZ

les données personnelles à la fin du traitement (qui a été défini préalablement). Elles n'ont pas vocation à être conservées plus longtemps.



**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité